PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE MRC DE LA MATANIE

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Paule, tenue le lundi, douze janvier de l'an deux mille quinze (12/01/2015) à dix-neuf heure et trente, à la salle du conseil de l'Édifice Municipal et à laquelle il y a quorum.

Sont présents:

Monsieur Pierre Dugré, maire Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller, siège #1 Monsieur Urbain Bérubé, conseiller, siège #3 Monsieur Réginald Lizotte, conseiller, siège #5 Madame Suzanne Vinet, conseillère, siège #6

Sont absents:

Madame Micheline Lévesque, conseillère, siège #2 Monsieur Alfred D'Amours, conseiller, siège #4

Constatation du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h45. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

15-01.001 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en laissant ouvert le point à l'ordre du jour inscrit au **«G-1-Varia»**. *Adopté à l'unanimité des conseillers*.

15-01.002 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal, a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, ayant en sa possession une copie de celui-ci depuis plus de trois jours, avant la tenue de la présente séance, permettant ainsi la dispense de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal, déclare en avoir fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé;

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014. *Adopté à l'unanimité des conseillers*.

15-01.003 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 15 décembre 2014

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal, a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance d'ajournement du 15 décembre 2014, ayant en sa possession une copie de celui-ci depuis plus de trois jours, avant la tenue de la présente séance, permettant ainsi la dispense de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal, déclare en avoir fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Claude Vaillancourt;

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance d'ajournement du 15 décembre 2014. *Adopté à l'unanimité des conseillers*.

15-01.004 Rapport mensuel des dépenses autorisées selon l'article 7.3 du règlement numéro 290-07.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Réginald Lizotte, que le conseil municipal autorise les dépenses et entérine le paiement des factures apparaissant sur le rapport présenté, par la directrice générale/secrétaire-trésorière, en annexe à la présente résolution, conformément aux dispositions du règlement numéro 290-07, pour des dépenses totalisant 32,925.15\$. Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-01.005 Nomination d'un Maire suppléant

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil municipal peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Claude Vaillancourt;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE nommer le conseiller Monsieur Réginald Lizotte à titre de maire suppléant pour l'année 2015.

QUE le conseiller Monsieur Réginald Lizotte, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés.

D'autoriser le conseiller Monsieur Réginald Lizotte à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Paule, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l'administration générale, et ce en cas d'absence du maire, d'incapacité d'agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec.

QUE le conseiller Monsieur Réginald Lizotte siège au Conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l'incapacité de s'y présenter. *Adoptée à l'unanimité des conseillers*.

15-01.006 Avis concernant un changement de représentants (signature de chèques)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à transmettre à la Caisse Desjardins de La Matanie l'avis de modification de représentants de la Municipalité de Sainte-Paule, pour la signature de chèques :

QUE les personnes autorisées à représenter la municipalité sont, à compter du 13 janvier 2015, énoncées ci-après :

Maire : Monsieur Pierre Dugré
Maire-suppléant : Monsieur Réginald Lizotte
Directrice générale/secrétaire-trésorière : Madame Mélissa Levasseur

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-01.007 Endroits d'affichage

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé;

QUE conformément au paragraphe 2 de l'article 431 du Code municipal, le conseil municipal fixe les deux endroits différents pour l'affichage des avis publics, comme suit :

- Au bureau municipal (près de la porte d'entrée).
- À l'église de Sainte-Paule (près de la porte d'entrée).

Adoptés à l'unanimité des conseillers.

15-01.008 Adhésion à l'ADMQ et assurance cautionnement & frais juridiques

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Réginald Lizotte;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des frais d'adhésion, de la directrice générale/secrétaire-trésorière, à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, pour l'année 2015, pour un montant de 419.00\$ plus taxes et la protection d'assurance cautionnement (6,000\$), et l'assurance frais juridiques (20,000\$) pour un coût de 254.00\$ taxes incluses. *Adoptée à l'unanimité des conseillers*.

15-01.009 Demande de protection des travailleurs bénévoles pour 2015

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Claude Vaillancourt;

QUE le Conseil municipal autorise la Municipalité à souscrire une protection pour les travailleurs bénévoles auprès de la CSST, pour l'année 2015, couvrant tous les travailleurs bénévoles de la municipalité.

QUE la secrétaire-trésorière/directrice générale fasse l'évaluation des heures prévues en 2015, afin d'établir la prime. *Adopté à l'unanimité des conseillers*.

15-01.010 Bulletin d'information

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Suzanne Vinet;

QUE le Conseil municipal approuve l'envoie d'un bulletin d'information préparé par la directrice générale, avec les comptes de taxes de l'année 2015. Ainsi que le calendrier des activités municipales 2015 à tous les propriétaires d'une résidence. *Adopté à l'unanimité des conseillers*.

Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé, qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté un projet de règlement numéro 341-15 décrétant un emprunt pour le projet réseau de chaleur de Ste-Paule — Chauffage à la biomasse pour les bâtiments municipaux, religieux et institutionnels. *Adopté à l'unanimité des conseillers*.

15-01.011 Nomination de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.)

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du règlement numéro 87-86, amendé par le règlement 120-91, le C.C.U. est composé de trois membres du conseil et de trois résidents de la municipalité, qui sont nommés par résolution, pour un mandat d'une durée de deux ans, renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. est composé des personnes suivantes, en vertu de la résolution 14-02.025:

		Représentant	Fin du mandat
•	M. Alfred D'Amours	conseil	2015
•	M. Victor Landry	résident	2015
•	M. Réginald Lizotte	conseil	2015
•	Mme Suzanne Vinet	conseil	2016
•	M. Régis Côté	résident	2016
•	M. Jean Lemieux	résident	2016

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Suzanne Vinet;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Comité Consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Sainte-Paule, dont le mandat prendra fin en 2017 :

		Représentant	Fin du mandat
•	M. Urbain Bérubé	conseil	2017
•	M. Victor Landry	résident	2017
•	M. Réginald Lizotte	conseil	2017

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15-01.012 Sûreté du Québec (Besoins spécifiques 2015-2016)

CONSIDÉRANT la demande transmise par le directeur de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de La Matanie, le Lt François St-Pierre, relative à l'identification de nos besoins en matière de sécurité au sens large du terme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé;

QUE le conseil municipal informe la Sûreté du Québec que la municipalité identifie les besoins suivants :

Sécurité routière :

Contrôle de la vitesse sur la route collectrice et spécialement dans le secteur du village, durant les plages horaire suivantes : de 6h 00à 8h 00 et de 16h00 à 18h00; Il y a aussi un problème avec les camions lourds.

Enquête criminelles :

Introduction et vol dans les bâtiments utilisés de façon saisonnière, dans les secteurs de villégiature.

Police de proximité :

Faire des patrouilles nautiques sur le lac du Portage en juillet et en août .Conseiller les utilisateurs du plan d'eau, à utiliser de façon sécuritaire leur embarcation à moteur.

Évènements spéciaux :

Chasse aux faisans (dernière fin de semaine d'octobre). Patrouille des sites utilisés, pour l'activité. (Chasse en sentiers et à la tour du Roy ainsi que le tir aux pigeons d'argiles). *Adoptés à l'unanimité des conseillers*.

15-01.013 Souper-rencontre pour les membres du conseil municipal et les employés municipaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé;

QUE le conseil municipal autorise la municipalité à organiser un souper avec les employés municipaux et à en défrayer les coûts pour les membres du conseil et les employés.

QUE les conjoints ou conjointes soient invités à participer à l'évènement en défrayant les coûts.

QUE le conseiller Monsieur Urbain Bérubé soit mandaté pour organiser ce souperrencontre qui aura lieu, à une date non encore déterminée. *Adopté à l'unanimité des conseillers*.

Période de questions

15-01.014 L'ordre du jour étant épuisé, à 20h30, le conseiller Monsieur Urbain Bérubé lève la séance. *Adoptée à l'unanimité des conseillers*.

Mélissa Levasseur	Pierre Dugre
Secrétaire-trésorière et directrice générale	Maire